

ABONNEMENT.

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 16 Tros mois... 8

Poste:

Un an... 35 fr. Six mois... 18 Tros mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

21 Mai 1883.

LES

ÉCHECS DE LA LIBRE-PENSÉE

Si la libre-pensée étend ses conquêtes dans notre pays, il ne nous paraît pas qu'elle gagne du terrain dans les autres États de l'Europe.

Il y a quelques jours, la Chambre des Communes d'Angleterre a rejeté la proposition de remplacer le serment parlementaire par une simple affirmation: elle a maintenue fermée la porte par laquelle M. Bradlaugh voulait entrer et a marqué sa ferme volonté de ne pas admettre un athée sur les bancs du Parlement.

La Chambre des lords, de son côté, a refusé une fois de plus de sanctionner l'ouverture, le dimanche, des musées et des bibliothèques de l'Etat; elle a voulu que la loi du repos dominical, cette grande charte du travail libre fût observée dans son intégrité.

Au moment même où le Parlement britannique se livrait à cette double manifestation qui aura provoqué les haussements d'épaules des trente-six douzaines de députés libres-penseurs qui s'incrustaient sur les bancs du Palais-Bourbon, la Chambre des députés de Vienne votait une loi qui réduit à six ans la durée de la fréquentation obligatoire des écoles primaires, fixée à huit années par la loi de 1869.

Depuis plusieurs années, un vif mouvement de réaction s'était produit en Autriche contre l'odieux régime de la scolarité laïque et obligatoire établi à la suite des modifications constitutionnelles de 1867.

Le spectacle du relâchement de la moralité, correspondant avec les progrès de l'irréligion et les réclamations des populations agricoles, pour qui la fréquentation obligatoire de l'école constitue un sérieux préjudice, avaient provoqué un mouvement d'o-

pinion qui s'est traduit par la présentation du projet de loi que le Reichsrath vient de voter.

La discussion à laquelle ce projet a donné lieu a mis en relief les graves inconvénients qu'entraîne l'obligation scolaire au point de vue de la moralité. Ces inconvénients sont surtout appréciables dans les contrées montagneuses où les enfants sont obligés de parcourir un long trajet pour se rendre à l'école.

Des jeunes filles de treize à quatorze ans que la loi obligeait à accomplir ce trajet, ont souvent rapporté de l'école autre chose que des certificats d'étude.

On peut voir, dans la réduction de la durée de l'obligation scolaire, un acheminement vers un régime plus respectueux de la liberté des familles. L'article 4 de la nouvelle loi qui décide que l'instituteur doit toujours appartenir à la confession de la majorité des enfants, marque également un pas décisif vers le rétablissement de l'école confessionnelle.

Nous n'avons pas oublié que lors de la discussion de la loi du 28 mars, les orateurs de la gauche ont invoqué avec complaisance l'exemple des pays étrangers.

Cet exemple se retourne aujourd'hui contre eux, puisque après une expérience de plusieurs années, nous voyons un mouvement de réaction se produire en Autriche, contre l'instruction laïque et obligatoire, premier et dernier terme de la trinité scolaire de la République.

Encore devons-nous ajouter que si la loi autrichienne avait soustrait l'instruction à l'influence prépondérante du clergé, elle n'aurait pas poussé cette entreprise jusqu'à l'exclusion absolue, comme on l'a fait en France, de tout élément religieux, dans l'éducation publique de l'enfance.

Force est donc aux républicains de se rabattre sur d'autres pays pour justifier la laïcité et l'obligation scolaires.

Se réfugieront-ils en Allemagne?

Nous leur répondrons que lorsque Frédéric II rédigea, en 1763, le règlement général des écoles prussiennes, il le fit précéder des lignes suivantes:

« Nous croyons utile et nécessaire de poser les fondements du véritable bien-être de nos peuples, en constituant une éducation chrétienne pour donner à la jeunesse la crainte de Dieu, en même temps que les connaissances qui lui sont utiles. Les enfants ne pourront quitter l'école avant d'être instruits des principes du christianisme... Les instituteurs, plus que les autres, doivent être assurés d'une solide piété. Avant toutes choses ils doivent posséder la vraie connaissance de Dieu. »

Ce règlement, rédigé de la main de l'ami et du correspondant de Voltaire est encore observé dans les écoles allemandes.

Les instituteurs allemands ne semblent pas s'être écartés des prescriptions tracées il y a plus d'un siècle par le grand Frédéric, puisque dans leur assemblée générale tenue l'année dernière à Carlsruhe, ils ont voté la résolution suivante:

« Une des tâches principales de l'école primaire, doit être d'initier les enfants à la religion et à la morale. »

On voit que l'instituteur allemand à qui l'école libérale attribue les victoires des armées prussiennes, ne paraît pas disposé à se prêter au rôle d'anti-curé que les républicains voudraient faire jouer à nos maîtres d'école.

Quant à l'obligation scolaire, on attache, en Allemagne, une si grande importance au concours du clergé, que c'est aux autorités ecclésiastiques qu'est confié le soin de veiller à la fréquentation de l'école.

Lorsqu'un enfant s'absente, ses parents sont d'abord avertis par l'instituteur. Cet avertissement reste-t-il sans effet, le ministre du culte est chargé de faire des admonestations. Si sa voix n'est pas écoutée, il a recours à la police; mais il peut, dans beaucoup de cas, accorder des dispenses pour des motifs dont il reste juge. De cette façon, l'action du ministre du culte milite la rigueur de la coercition; le peuple ne voit en lui que sa qualité spirituelle et son influence morale à laquelle il se soumet par esprit religieux. Aussi a-t-on remarqué que là où les autorités ecclésiastiques ont moins d'in-

fluence, dans certaines grandes villes, par exemple, les écoles étaient bien moins régulièrement fréquentées.

C'est grâce à l'influence religieuse que l'obligation scolaire s'est exécutée en Allemagne, sans qu'on dût recourir aux pénalités légales et que le système a perdu en grande partie ce qu'il a de tyrannique et d'odieux.

L'école publique, obligatoirement athée, n'existe pas davantage dans les autres pays que les républicains nous proposent comme modèles.

En Angleterre, où l'obligation scolaire a été proclamée, le législateur a entouré le principe de la liberté de conscience de toutes les garanties que les auteurs de la loi du 28 mars lui ont enlevées.

Si l'instruction religieuse ne figure pas, à proprement parler, sur le programme scolaire, il est à peine besoin de dire que ce n'est nullement dans le but de favoriser l'irréligion ou même l'indifférence en fait de religion.

C'est la multiplicité des sectes confessionnelles, la difficulté de donner satisfaction aux unes, sans froisser les autres, la crainte de voir telle communauté profiter de sa supériorité numérique ou d'autres avantages pour imposer sa foi à une communauté obéissant à des dogmes différents qui ont conduit le législateur de la Grande-Bretagne de même que ceux de la Hollande et des Etats-Unis à prescrire, non l'exclusion de la religion, mais la neutralité en matière de religion.

La Belgique seule dispute à la France le triste honneur d'avoir interdit au prêtre l'accès de l'école, et d'avoir exclu du programme l'instruction religieuse.

C'est cette législation à laquelle, par un raffinement de scélératesse, ils ont ajouté l'obligation que les républicains prétendent imposer à notre pays.

L'Angleterre, par l'invincible résistance qu'elle oppose aux projets de la libre-pensée; l'Autriche, par la fermeté avec laquelle elle réagit contre les funestes doctrines de l'école libérale, nous donnent un salutaire exemple.

Efforçons-nous d'en profiter en puisant

26 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

FOLLE?...

Par M<sup>lle</sup> Claire de CHANDENEUX.

— Pardonnez-moi, madame, je redoutais bien plus de vous déplaire, que de manquer de déférence envers M. Montrel, mais l'indignation m'a saisi... et... je me suis trouvée mal.

— Vous n'êtes pas si impressionnable d'ordinaire. Vous n'ignorez cependant pas que M. Montrel est la dernière personne que je veuille rapprocher de Marie. Il ne connaît ni son tempérament, ni nos inquiétudes, ni les traitements suivis... Il reprendrait facilement le vieux thème de M<sup>lle</sup> Poncelet: la vie de famille!... Comme si la vie de famille était tolérable avec cette grande fille malade, bizarre et compromettante à montrer partout avec soi?... Comme s'il n'était pas assez douloureux pour mon Aristide d'être du même sang que cette pauvre monomane, sans afficher partout, au dehors et au dedans, cette fâcheuse parenté? Tous ces motifs vous sont familiers, Heurtebot, et votre faiblesse me récompense mal de ma confiance.

La gardienne baissa humblement la tête, avec l'espoir confus de voir apaiser l'orage.

— J'ai résisté de mon mieux, madame, je le jure, hasarda-t-elle, et mon dévouement à madame est plus ardent que jamais.

— Je n'en juge point ainsi.

— Que faut-il donc promettre à madame pour lui donner confiance?

— Rien.

— Mais, madame...

— Au moment même où mes ordres auront plus que jamais besoin de recevoir une exécution stricte, pour résister aux empiétements philanthropiques que je redoute chez M. Montrel, votre surveillance, si facile à mettre en défaut, ne saurait me convenir davantage.

M<sup>lle</sup> Heurtebot se redressa, subitement effarée.

— Madame est mécontente de moi?

— On ne peut plus mécontente.

— Et madame me renvoie?

— Je vous renvoie.

— Oh! vous n'avez pas réfléchi, madame.

Léonide haussa les épaules.

— Allez chercher Marie... car j'imagine que M. Montrel ne la ramènera pas, ordonna-t-elle.

M<sup>lle</sup> Heurtebot ne bougea pas. Toutes les mauvaises passions d'un cœur bas s'agitaient sur sa physionomie dure.

— Madame doit bien savoir que le métier que je

fais ici ne saurait convenir à tout le monde.

— Allez, répéta M<sup>lle</sup> de Brix.

— J'engage madame à y regarder à deux fois avant de mettre une étrangère dans ses confidences. Léonide bondit sous la piqûre.

— Il ne s'agit pas de confidences à recevoir, mais de soins à donner. Vous pouvez être remplacée. Que votre amour-propre en prenne son parti.

Mais M<sup>lle</sup> Heurtebot sentait augmenter son audace à mesure que ses chances de grâces diminuaient. Elle était de la race des valets obséquieux dont l'insolence dépasse promptement la platitude.

Elle croisa les bras devant sa maîtresse, et la toisant dédaigneusement:

— On me remplacera, soit. On s'en repentira, madame.

— Taisez-vous!... sortez!... cria Léonide chez qui la fureur éteignait la prudence.

— Non, madame, non, fit la gouvernante d'un ton de menace, vous ne me tenterez pas en me renvoyant par caprice. Vous ne tenterez pas le bon Dieu en mettant à ma place quelque créature honnête qui croira remplir un devoir en se faisant votre complice.

L'injure n'était pas prononcée que M<sup>lle</sup> de Brix, blême, hors d'elle, étranglée d'indignation, s'affaissa sur un fauteuil.

M<sup>lle</sup> Heurtebot enregistra cette première victoire par un sourire écrasant.

— Vous m'auriez cru idiote, reprit-elle, si j'avais accepté comme « indispensable » ce traitement par l'isolement, par l'ignorance, par la terreur, par l'ennui, que vous aviez le grand art de faire ordonner à votre belle-fille par des médecins superficiels. Ceux qui prescrivait l'opposé perdaient votre confiance.

Léonide voulut l'arrêter par un geste superbe. La gouvernante n'en fit rien.

— A d'autres, pour croire à votre bonne foi! moi, je crois à votre égoïsme!... Et vous le sentiez bien, quand vous deveniez de plus en plus généreuse à mon égard. Dans votre classe, on ne s'explique pas, on paie. Vous avez très-bien payé, madame.

« Vous aviez un parti pris de séquestration, de violence au besoin; que m'importaient vos motifs? Je n'ai pas supposé, comme l'ont fait certains de vos domestiques, que cette petite existence nuisait à la fortune de votre fils, la seule chose que vous aimez en ce monde, après vous-même, et que vous ne seriez point fâchée de la voir disparaître plus vite, grâce à la séparation éternelle d'avec la société que vous lui imposez. Non, non, c'eût été dangereux... et bête, cela ne se voit plus que dans les romans.

« Tout simplement, vous êtes femme à la mode, jolie femme, et les hommages vous font plaisir. Le monde vous recherche, et vous y avez



dans notre raison, dans notre cœur, dans notre passion pour la liberté, dans notre éloignement pour le socialisme tyrannique, destructeur de toute indépendance individuelle, fût-elle sacrée comme celle du père, assez d'énergie pour balayer cette abominable législation, qui met la France au ban des nations civilisées. GABRIEL FERRÈRE.

## Chronique générale.

M. Waldeck-Rousseau voyage et l'Agence Havas le suit pas à pas. Elle nous communique des dépêches datées du Mans, de Rennes, de Redon et de Vannes qui constatent que notre ministre voyageur ne s'est pas égaré en route et qu'il a recueilli le long du chemin un certain nombre de discours et de saluts.

Au Mans, M. Allain-Targé, préfet de la Sarthe, accroché au marche-pied du wagon, a entretenu son ministre entre le coup de sifflet de l'arrivée et celui du départ, deux minutes en tout.

A Rennes, M. de Brancion, préfet d'Ille-et-Vilaine, a eu l'honneur de s'asseoir dans le wagon-salon de M. Waldeck-Rousseau.

A Redon, M. Catusse, préfet de la Loire-Inférieure, est monté dans le wagon ministériel et n'en est descendu qu'à Vannes, à quatre heures.

Sur le quel attendaient les autorités du département et M. le comte de Lariboisière, qui avait quitté sa circonscription pour venir saluer le ministre.

Quelques coups de canon ont été tirés, mais pas un cri de : Vive la République ! n'a retenti.

Aussitôt après son arrivée à la préfecture, le ministre a reçu les autorités et les corps constitués.

L'évêque a prononcé une allocution, dans laquelle il a affirmé les sentiments patriotiques de son clergé.

M. Waldeck-Rousseau l'a remercié et a dit qu'il savait depuis longtemps que le clergé de la Bretagne ne séparait pas la Religion de la Patrie.

Hier soir, grand dîner et grande réception ; aujourd'hui, grands discours.

M. Waldeck-Rousseau en sera pour ses frais de voyage ; malgré ses harangues, les Bretons resteront toujours fidèles à Dieu et à la monarchie.

Le maire de Rennes, M. Le Bastard, sénateur, avait vu M. Waldeck-Rousseau avant son départ. Le ministre de l'intérieur a annoncé à ce maire empressé qu'il allait être décoré, ainsi que son collègue de Vannes.

Les journaux républicains ont annoncé que l'on pourrait considérer comme closes les négociations de l'Etat avec la Compagnie des chemins de fer de Lyon ; puis ils ont dit que la solution était près d'intervenir également avec les autres Compagnies et expliqué par le désir d'une ratification por-

tant sur l'ensemble le retard apporté à la signature de la première convention avec la Compagnie des chemins de fer de Lyon.

L'accord est cependant loin d'être fait avec la Compagnie du Midi, et, d'après le *Journal de Genève*, le ministre des travaux publics aurait été « victime d'une petite comédie ». Les Compagnies « n'auraient laissé parler le gouvernement que pour l'amener ensuite plus facilement aux concessions qu'elles réclament, ou plutôt qu'elles exigent ».

Nous ajouterons que le gouvernement espérait, de son côté, tirer quelque profit de cette hâte. Est-ce que M. Raynal envierait à M. Tirard sa naïveté ?

Dans le conseil des ministres tenu samedi matin, M. le ministre des travaux publics a rendu compte à ses collègues de l'état des négociations avec les Compagnies de chemins de fer.

Il aurait annoncé qu'on négociait avec la Compagnie du Nord sur les mêmes bases que celles qui ont servi aux négociations avec la Compagnie d'Orléans.

M<sup>r</sup> Guilbert, évêque d'Amiens, est nommé archevêque de Bordeaux, en remplacement du cardinal Donnet, décédé.

On sait que M<sup>r</sup> Guilbert, avant d'être évêque d'Amiens, était évêque de Gap.

Les cinq millions trois cent mille francs votés par la Chambre des députés, pour subvenir aux premiers frais de l'expédition du Tonkin, ne sont pas les seuls crédits que le gouvernement ait été dans l'obligation de réclamer depuis la reprise des travaux parlementaires.

Dès le 20 avril, en effet, jour de la rentrée, le ministre saisissait la Chambre d'un projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires et extraordinaires, sur le budget de l'exercice 1883, pour une somme de quinze millions cent soixante-six mille six cent sept francs.

Voilà donc, en un seul mois, notre budget grevé de nouvelles charges dont le total atteint le chiffre vraiment exorbitant de 20 MILLIONS 466,607 FRANCS.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 19 mai. Les affaires continuent à être peu importantes, et le marché paraît condamné à rester dans cette accalmie, tant que la spéculation ne voudra sortir de la réserve dans laquelle elle se renferme.

Les rentes sont stationnaires : le 3 0/0 à 79.90, l'amortissable à 81.30 et le 5 0/0 à 109.60.

D'après ces cours, il est facile de constater que l'agitation causée par la conversion est terminée, et que les craintes de remboursements que l'on appréhendait tant commencent à se dissiper ; l'épargne comprend aisément que tous ces bruits n'étaient faits que pour amener la baisse des rentes et profiter à la spéculation.

Revenons au marché. Le Foncier est toujours ferme à 1,345, les Obligations Foncières se maintiennent à 347 pour les non libérées et 350 les libérées.

Léonide poussa un cri terrible et se rejeta en arrière comme à la vue d'un spectre.

— Est-ce vrai ? répéta-t-il, sombre et implacable.

— Vous étiez là ? demanda la jeune femme effarée.

Il murmura, perdu dans ses sensations douloureuses :

— « Celle que vous aimez n'est pas bonne ! »

Au cri de Léonide, des domestiques étaient accourus, bien qu'ils eussent désappris le chemin de cet appartement. Elle les renvoya du geste.

Marie venait d'entrer aussi. Au bouleversement des visages, elle crut deviner que sa pauvre petite personne était en jeu, et se glissant à genoux entre sa belle-mère et son nouveau protecteur :

— Ne m'abandonnez pas ! dit-elle à M. Montrel.

— Ne soyez pas fâchée... je ne dirai rien... jamais ! ajouta-t-elle craintivement en cherchant le regard de Léonide.

Celle-ci ne bougea pas. Elle n'était ni sourde, ni évanouie ; elle combinait un plan ; elle cherchait une réponse.

Le plan ne se dessinait pas, devenu difficile à improviser après la très-judicieuse analyse de ses faits et gestes qui ressortait des véhémentes accusations de la gouvernante.

La réponse ne venait pas non plus. Que répondre à celui qui savait ?

Le Petit Foncier est très-soutenu dans les environs du pair.

Les établissements de crédit s'inscrivent : la Banque de Paris à 1,075, le Lyonnais à 572, le Mobilier à 387.

Les Chemins réactionnent légèrement : le Lyon à 1,465, le Midi à 1,170, le Nord à 1,915 et l'Orléans à 1,252.

Le Suez est calme à 2,370. L'Italien cote 92.45 et l'Egypte 366.

En résumé, marché très-calme, peu d'affaires.

## Chronique militaire.

Rétablissement du port de la cuirasse dans les régiments de cuirassiers de numéros pairs.

Le ministre de la guerre a décidé, à la date du 29 avril, que la cuirasse sera rendue aux six régiments de cuirassiers (numéros pairs), auxquels cet effet d'armement avait été temporairement retiré à titre d'expérience.

La décision ministérielle du 15 juillet 1880, modifiant l'armement de ces six régiments de cuirassiers, se trouve ainsi rapportée.

Le *Progrès militaire* critique ainsi cette mesure :

« Une décision du 29 avril, que le Bureau de la correspondance générale a oublié de faire insérer au *Journal officiel*, prescrit le recuirassement des six régiments de cuirassiers à numéros pairs.

« Cette mesure était prévue depuis que le Comité de cavalerie, changeant une fois de plus d'avis, avait demandé l'abrogation de la proposition qu'il avait formulée en 1880.

« En Autriche et en Russie, on a supprimé les cuirassiers ; en Allemagne, on ne les conserve que par esprit de tradition, et tout le monde s'attend à les voir disparaître le jour où le prince impérial aura succédé à l'empereur Guillaume ; en France, on les rétablit !

« C'est là, croyons-nous, une faute, et nous avons à faire entrer d'une autre façon la cavalerie dans la voie du progrès. »

Les officiers élèves de l'Ecole de guerre sont partis la semaine dernière pour effectuer la visite habituelle des places fortes et entreprendre l'étude des champs de bataille des guerres modernes.

Les sous-officiers des compagnies d'ouvriers d'artillerie de marine, appartenant à la classe de 1878, seront probablement renvoyés dans leurs foyers d'ici à la fin de l'année. En prévision de cette libération, le ministre de la marine a prescrit aux préfets maritimes de prendre, dès à présent, les mesures nécessaires pour pourvoir aux vacances.

Le ministre de la guerre vient d'adresser une circulaire aux généraux commandant les corps d'armée pour faire interdire aux troupes toute participation aux processions de la Fête-Dieu.

Cette circulaire, qui vaut à son auteur

La parole humble et terrifiée de Marie acheva de porter la conviction dans l'âme de son défenseur. Légèreté, égoïsme, manque de cœur !... il lisait à son tour dans l'âme de la jeune veuve.

Celle-ci prit le parti d'ouvrir les yeux, en respirant avec difficulté.

— Vous m'avez tué !... articula-t-elle d'un accent lamentable tout rempli de touchants reproches.

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDENEUX.

Le 94<sup>e</sup> fascicule de la FRANCE ILLUSTRÉE, en vente chez l'éditeur Jules Rouff, continue, sur le département de Seine-et-Oise, l'étude commencée dans le fascicule précédent.

L'auteur y parle avec détails des deux Triansons et d'un certain nombre de localités bien connues des Parisiens : telles que Viroflay, Palaiseau, Sèvres, Meudon, Ville-d'Avray, Saint-Germain-en-Laye, Chatou, etc., etc.

Comme gravures, ce fascicule renferme, en cinq médaillons tirés hors texte, des vues du châtelet suisse de Versailles, des grand et petit Trianon, du Tapis-Vert et de Savigny-sur-Orge.

Dans le texte, on trouve des vues du château de Saint-Germain, de Saint-CLOUD, de la Manufacture de Sèvres.

Enfin, l'auteur nous donne un plan de Versailles avec le parc et les Triansons.

les félicitations de la presse républicaine, est absolument contraire à la loi.

La loi veut, en effet, que les honneurs militaires soient rendus au Saint-Sacrement par une compagnie en armes.

Cette disposition existe toujours, et la simple fantaisie d'un ministre ne peut suffire à la détruire.

Le journal de M. Rochefort fait remarquer que le délégué à la guerre, M. Thibaudin, est le premier ministre qui « ait le bon goût d'empêcher l'uniforme militaire d'aller figurer dans les mascarades catholiques ». M. Thibaudin, en effet, fidèle exécuteur des haines des sectaires maçonniques, ne veut pas que les commandants de corps d'armée autorisent les colonels à laisser figurer leurs soldats dans l'escorte d'honneur de la Fête-Dieu. M. Thibaudin ne veut pas que l'armée rende à Dieu un hommage public. Voilà l'esprit fort qui préside au destinées de notre armée.

## LA SUPPRESSION DES « 28 JOURS »

On a distribué aux députés une proposition de loi de M. Henri Giraud, député des Deux-Sèvres, relative à l'appel des réservistes et des territoriaux.

Aux termes de cette proposition, les réservistes de l'armée active et les hommes de l'armée territoriale ne seront plus appelés pour des périodes de vingt-huit jours et de treize jours.

Ils pourront, en temps de paix, être appelés une fois chaque année à des revues ou des manœuvres qui ne pourront, chaque fois, les tenir éloignés de leur domicile pendant plus de trois jours.

L'auteur de la proposition essaie de la justifier par les considérations suivantes :

Pendant l'absence des hommes appelés pour des périodes d'instruction, pour la plupart mariés et pères de famille, dont un grand nombre n'ont d'autres ressources que le produit de leur travail, l'Etat et ses communes sont obligés de venir en aide aux femmes et aux enfants des plus nécessiteux ; mais ces secours, que d'autres paraissent plus aisés, mais en ayant souvent autant besoin, n'osent pas solliciter, ne peuvent réparer équitablement l'énorme préjudice éprouvé par l'ensemble des citoyens qui sont ainsi appelés pour ces périodes d'instruction.

Maintenant que les jeunes soldats, dont l'instruction aura d'ailleurs développé l'intelligence, auront appris, avant de venir au régiment, tant à l'école que dans les compagnies de volontaires de 17 à 20 ans, le métier militaire, ils pourront, pendant deux ou trois ans de service, compléter leur instruction militaire de manière à n'avoir plus besoin d'être soumis aux périodes d'instruction de 28 jours et de 13 jours.

Si, d'ailleurs, il paraissait utile de réunir quelquefois les réservistes de l'armée active et les hommes de l'armée territoriale pour maintenir parmi eux l'esprit militaire et pour les mettre en rapport avec leurs officiers, il serait facile, sans leur imposer un grand déplacement ni une longue privation de travail, de les appeler, pour un ou deux jours, au chef-lieu du département, de l'arrondissement ou du canton dont la formation projetée des bataillons scolaires et des compagnies de volontaires de la République feront autant de centres d'instruction militaire.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Le ministre de la guerre a arrêté le nombre des hommes de la classe 1883 à incorporer en 1884. Ce nombre s'élève à 461,531, dont : 425,974 pour la première portion du contingent appelée à servir cinq ans, et 35,557 pour la deuxième portion, appelée à servir un an. La totalité du contingent est ainsi répartie entre les diverses armes :

Infanterie.....	404.694
Artillerie.....	28.558
Cavalerie.....	47.303
Génie.....	3.094
Troupes d'administration..	5.299
Equipages militaires.....	5.586

Nous venons d'avoir une semaine splendide et comme le mois de mai n'en avait pas offert depuis bien des années peut-être.



Les progrès de la végétation sont déjà très-sensibles. La huitaine de chaleur qui vient de s'écouler a été on ne peut plus favorable au développement des produits en terre. Les prairies naturelles et artificielles, les arbres fruitiers sont magnifiques. Jusqu'à présent les récoltes promettent d'être abondantes. La vigne bourgeoise dans d'excellentes conditions. S'il ne survient pas de couleure, nous pouvons déjà, — sans escompter l'avenir, — être assurés d'une récolte de vin exceptionnelle, relativement aux années précédentes.

Le bureau météorologique du *New-York Herald* communique l'avis suivant :

« Une dangereuse tempête traverse l'Atlantique. Elle arrivera sur la Grande-Bretagne, la Norvège, et touchera peut-être au nord de la France, entre le 20 et le 22. Du sud au nord-ouest, vents, pluie, temps lourd et tonnerre. »

### Théâtre de Saumur.

A la veille de la représentation des *Effrontés* sur notre scène, nous croyons devoir reproduire encore les lignes suivantes du *Journal d'Ille-et-Vilaine* (Rennes) :

« La représentation de la comédie d'Émile Augier, les *Effrontés*, a eu lieu hier soir, devant une salle comble, et, malgré la chaleur sénégalienne de la soirée, tout le monde a goûté un véritable charme en entendant cette pièce dont les cinq actes — comme le disait dernièrement un critique — « sont comme illuminés par le rayonnement d'une éblouissante honnêteté devant laquelle il faut s'incliner. »

« Ce sont des vérités éternelles que prononce l'immense autorité de M. Augier. Ce qu'il défend, c'est la morale, c'est la justice, c'est l'amour; ce qu'il flétrit, c'est le mensonge, c'est la dépravation, c'est le chantage; et il marche droit son chemin, d'un pas ferme et assuré, dédaignant les petits moyens, et visant le but avec cette franchise et cette loyauté qui sont le propre de son talent. »

« Les *Effrontés* sont bien interprétés; M. Marck, dans le rôle du banquier Charrier, M. Rameau dans celui d'Henri, M. Sully dans celui de Vernouillet, obtiennent un grand succès, ainsi que M<sup>me</sup> Dorsay, dont le talent et la grâce ont été vivement applaudis dans le personnage de la marquise d'Auberive. »

« Le type du bohème Giboyer est également bien représenté par M. Lacroix, qui nous semble cependant charger un peu ce personnage. »

« En somme, excellente pièce, bonne interprétation, et délicieuse soirée malgré tout son calorique. »

### LA TROUPE BRÉSILIENNE-JAPONAISE.

Nous pouvons annoncer dès aujourd'hui, pour lundi 23 mai, l'arrivée à Saumur de la *Troupe Brésilienne-Japonaise*.

C'est une réunion de gymnastes d'une merveilleuse agilité, qui fait en ce moment l'admiration des Tourangeaux.

Le Théâtre sera construit place de l'Hôtel-de-Ville. Deux représentations seulement seront données à Saumur.

Demain, nous reviendrons sur cette troupe et sur ses prodigieux exercices.

Voici l'article publié dans le dernier numéro de *l'Univers illustré*, et qui accompagne les deux dessins dont nous avons parlé samedi :

### Avant la reprise — Après la reprise

(Statuettes de M. le vicomte de Montarby)

Les deux charmantes et spirituelles statuettes dont nous publions une reproduction peuvent être considérées comme un dernier souvenir du récent concours hippique. Aussi bien, M. le vicomte de Montarby, qui est l'un de nos plus brillants officiers et l'un de nos cavaliers les plus accomplis, a-t-il compté, avec son vaillant cheval *Fourchambault*, parmi les triomphateurs de cette solennité.

Le manège, a dit Baucher dans ses *Passe-temps équestres*, est le forum de l'écuier. Malheureusement, on ne forme pas un cavalier comme on forme un rhéteur; et les figures d'équitation ne s'enseignent guère par théorie pure, ainsi que les figures de rhétorique. Avant la première reprise, on est tout enflammé d'une juvénile ardeur, on

porte haut la tête sous le coquet petit chapeau en bataille, on cambre fièrement la taille sous l'élégante tunique bien ajustée. Mais la leçon comprend trois reprises au moins, si je ne me trompe, et les élèves de Saumur ne sont pas de fer... On s'explique donc la différence d'attitude avant et après la reprise, différence que l'auteur des statuettes a indiquée avec beaucoup de finesse. Ah! ce n'est pas en un jour que la chrysalide devient papillon, que le débutant se transforme en merveilleux écuyer, semblable à ceux que nous avons admirés tant de fois dans des carrousels publics, et dont le général L'Hôte est resté, à nos yeux, le type le plus parfait. Cependant le résultat compense amplement les peines qu'il exige.

M. de Montarby a porté l'uniforme des écuyers de Saumur, et c'est ainsi qu'il a pu modeler ces deux silhouettes si vivantes et si vraies, si comiquement expressives; nous ne doutons pas que la reproduction obtenue auprès de nos lecteurs le même succès que remportent les originaux chez Giroux.

Ch. FRANK.

Les courses d'Angers auront lieu dimanche 27 et lundi 28 mai.

Le monde savant assiste en ce moment à un tournoi scientifique entre M. Pasteur, le savant créateur de vaccins, et les professeurs de l'École royale supérieure de Turin. Ces professeurs, ayant contesté les magnifiques résultats de la vaccination charbonneuse, ont été provoqués directement par M. Pasteur, qui leur a offert d'aller à Turin leur prouver expérimentalement l'efficacité de la vaccination.

Les vétérinaires royaux turinois ont répondu évasivement au défi de M. Pasteur, qui vient de leur adresser une lettre contenant les passages suivants :

« Au lieu de me répondre par oui ou par non, au lieu de me dire : « Venez à Turin ou ne venez pas », vous me proposez, par une lettre manuscrite de dix-sept pages, de vous envoyer de Paris par écrit des explications préalables sur tout ce que j'aurais à démontrer à Turin. »

« A quoi bon, en vérité? Ne serait-ce pas préparer des discussions sans fin? C'est parce qu'une controverse écrite n'a pas abouti que je me suis mis à votre disposition. »

« De nouveau, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien m'informer si vous acceptez la proposition que je vous ai faite de me rendre à Turin pour placer sous vos yeux les preuves des faits que je viens de rappeler. »

Comme on le voit, c'est la lutte entre les phrases et les actes. Nous allons voir comment les adversaires de M. Pasteur vont répondre à cette nouvelle mise en demeure.

En attendant, l'illustre savant sera compris parmi les célébrités auxquelles le diplôme honoraire de docteur ès-sciences sera conféré au mois de juin par le conseil académique de l'Université d'Oxford. — Cette décision a été votée par acclamation.

### MÉMOIRE SUR LES DÉCOUVERTES DE SANXAY.

Sous ce titre, le P. de la Croix, à qui le monde scientifique doit déjà la découverte de l'*Hypogée Martyrium* de Poitiers, vient de publier à l'*Union générale de la librairie*, 41, rue de l'Abbaye, à Paris, une brochure des plus intéressantes sur la découverte des antiquités de Sanxay. Ces antiquités consistent principalement en un Temple, un Balnéaire et un Théâtre de vastes dimensions. Ce sont les ruines romaines les plus considérables découvertes à notre époque. Au point de vue de l'archéologie et de notre histoire nationale, ces magnifiques débris ont attiré depuis longtemps l'attention de l'État qui se fait un devoir d'assurer la conservation de tout ce qui se rattache à l'histoire nationale de la France.

On écrit de Cambon, arrondissement de Savenay (Loire-Inférieure) :

« Un accident terrible vient de jeter la consternation dans le bourg de Cambon. Un jeune homme, le sieur Guilbeau, rentrait de la chasse au poisson. Au moment où il enlevait son fusil de son épaule pour le mettre au râtelier, le coup partit et la charge entière atteignit à la tête la sœur de Guilbeau. La mort a été instantanée. »

« L'auteur involontaire de cet accident est au désespoir. »

### Publications de mariage.

Henri Fehrenbach, forgeron, et Constance Gérard, chapelière, tous deux de Saumur.

Jules Ossant, jardinier, de Saint-Lambert-des-Levés, et Louise-Anne Girard, sans profession, de Saumur.

Guillaume-Marie Guillemet, charpentier, et Julie Gagneux, couturière, tous deux de Saumur.

Joseph Léger, commerçant, et Angèle Poiteau, couturière, tous deux de Saumur.

Louis Callard, employé de chemin de fer, de Nantes, et Marie-Louise Baillou, sans profession, de Saumur.

### CONSEILS ET RECETTES.

#### L'EAU-DE-VIE ET SES DANGERS.

L'eau-de-vie ne donne pas de force, comme on le croit généralement dans les classes laborieuses.

M. de Parville fait justice de cette erreur :

« L'alcool est un réfrigérant; il se décompose dans l'économie en absorbant de la chaleur, et l'on sait bien que chaleur et force sont synonymes. »

« L'alcool diminue notre ration de force disponible. Certes, il agit sur le système nerveux et accroît momentanément la dépense de force; il semble que l'on soit, en effet, plus énergique et plus solide après l'ingestion d'un petit verre de cognac; mais, l'effet nerveux passé, il faut le payer à intérêts composés; la réaction vient, et si l'on ne recommence pas à user du procédé, la faiblesse suit l'effort que l'on a fait sous l'influence d'une excitation factice. »

« Le plus petit verre donne, comme on dit vulgairement, un coup de fouet. On gagne en force dans l'unité de temps, voilà tout, mais pendant un temps court; on perd au contraire, en force absolue, mais pendant un temps plus long. Le sujet, peu habitué à s'observer soi-même, ne s'aperçoit pas de cette déperdition lente; ce n'est que beaucoup plus tard que la faiblesse survient et trahit l'usage continu des boissons alcooliques. »

De même pour les troupes en campagne pour lesquelles l'eau-de-vie est plutôt nuisible qu'utile.

### Faits divers.

#### L'EXPOSITION D'HORTICULTURE A PARIS.

L'exposition d'horticulture ouvrira demain mardi, 22 mai, et durera jusqu'au lundi 28, inclusivement. La Société nationale et centrale d'horticulture, depuis que la Ville de Paris a mis à sa disposition son pavillon réédifié aux Champs-Élysées, a pris l'initiative de faire chaque année trois expositions de fleurs et de fruits.

La première a eu lieu au mois d'avril et la troisième aura lieu à l'automne.

L'exposition occupe tout l'intérieur du pavillon de la Ville de Paris. En entrant se trouvent de magnifiques collections de grandes plantes, des lots de rosiers superbes d'une grande variété, des parterres de rhododendrons, des lots de pivoines qui ont jusqu'à 25 centimètres de diamètre, etc. De chaque côté du pavillon sont disposés des massifs de fleurs naturelles de toutes espèces. Le milieu de la nef est occupé par de petites pelouses de gazon en bordure desquelles sont disposées des plantes fleuries.

A l'extérieur sont exposés les produits industriels se rattachant à l'agriculture, les sièges, les poteries, les pompes, les jets d'eau, les arrosoirs, les kiosques, etc.

On y remarque également de magnifiques fruits et légumes, tels que fraises, asperges, etc., etc.

#### UN CENTENAIRE.

Dans la commune de Labastide-Esparbairenque, petit village du département de l'Aude, vient de mourir un homme dont le nom mérite de franchir les limites du pays qui l'a vu naître et où il a passé toute sa vie.

Il était né le 12 octobre 1783; il était donc dans sa centième année et n'avait plus que quelques mois à vivre pour entrer dans le second siècle de son existence. Neveu de

M. Ramel, garde du corps de Louis XVI, il aimait à raconter les premiers épisodes de la Révolution française, qu'il avait vue étant déjà presque adolescent et dont il avait conservé un parfait souvenir.

M. Jean-Baptiste Sicard, tel était son nom, avait été nommé maire de sa commune le 25 janvier 1813, et il a conservé cette fonction jusqu'au 27 novembre 1880; il a donc été maire pendant 68 ans environ, et il portait encore l'écharpe principale à l'âge de 97 ans!

C'est là assurément un exemple unique en France, et l'on peut bien dire qu'il a été pendant plusieurs années le doyen des maires de France.

Il avait été, en 1856, honoré du titre de chevalier de la Légion d'Honneur pour les longs et nombreux services qu'il avait rendus à son pays. Il est mort entouré de siens après avoir reçu tous les sacrements de l'Église dans les sentiments d'une grande foi chrétienne.

Les abonnés du *Jeune âge* trouveront dans le dernier numéro de leur journal, n° 125, date 19 mai, la fin du roman *la Petite sée Patience*. C'est une des œuvres les plus attendrissantes de M<sup>me</sup> Vattier, l'auteur justement réputé des récits les plus propres à émouvoir le cœur des enfants et à charmer les heures de loisir. Certainement *la Petite sée Patience* reparaitra à la fin de l'année en volume destiné aux étrennes. Les lecteurs du *Jeune âge* auront eu la primeur d'un récit que le succès signalera assurément à beaucoup de parents. Une planche de travaux d'aiguilles pour fillettes, un courrier faisant connaître la Société d'Encouragement au bien et sa fête des récompenses, une chronique joyeuse rimée, une colonne de tablettes musicales, une histoire fabuleuse, complet et varié ce numéro. Un an : 10 fr., chez Palmé, 76, rue des Saints-Pères. 45 centimes le numéro.

### Théâtre de Saumur.

LES GRANDS SUCCÈS DE LA COMÉDIE-FRANÇAISE  
Tournées Artistiques en France et à l'Étranger

M. Émile MARCK, directeur.

MARDI 22 mai 1883.

Avec autorisation spéciale de M. Émile AUGIER, une seule représentation de l'immense succès de la Comédie-Française

### LES EFFRONTÉS

Pièce en 5 actes, de M. Émile AUGIER, de l'Académie Française.

#### Distribution :

Charrier, banquier.....	MM. Émile Marck.
Henri, son fils.....	Rameau.
Vernouillet, faiseur d'affaires..	Sully.
Giboyer, bohème.....	Lacroix.
Le marquis d'Auberive.....	Chamonin.
De Sergine, journaliste.....	Nersant.
Le vicomte d'Isigny.....	Dorcel.
Le général.....	Balmont.
Le baron.....	Dumont.
La marquise d'Auberive.....	M <sup>me</sup> Dorsay.
Clémence, fille de Charrier....	Désir.
La vicomtesse d'Isigny.....	Canterelle.
La baronne.....	Bardel.
Une femme de chambre.....	Irma.
Un domestique.....	M. Dubois.

Mise en scène de la Comédie-Française.

NOTA. — L'itinéraire de la Compagnie des *Effrontés* étant irrévocablement fixé, il ne pourra être donné qu'une seule représentation.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Toute personne réellement soucieuse de sa santé doit lire attentivement la brochure sur l'anémie. Dans cette brochure sont réunis les appréciations, témoignages et attestations des célébrités médicales de France et d'Europe qui ont expérimenté le FER BRAVAIS. Envoi franco, MM. Beutron et C<sup>ie</sup>, rue Saint-Lazare, 40, Paris.

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS  
PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ  
**REVALESCIÈRE**

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang; elle économise 50 fois son prix en médecine. — DU BARRY et C<sup>ie</sup>, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Epiciers. (346)



**LA MODE ILLUSTRÉE**

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

**PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :**

1<sup>re</sup> édition, 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr.

4<sup>e</sup> édition, avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

**FAVEUR SPÉCIALE**

ACCORDÉE A NOS ABONNÉS

**5 fr.**

**AU LIEU**

**DE**

**8 fr.**



Nos abonnés connaissent, de réputation au moins, la vaillante et spirituelle

**LANTERNE D'ARLEQUIN**

illustrée de charmants dessins d'actualité, reproduisant, avec leurs traits, les faits et gestes des beaux messieurs qui gouvernent la R. F.

L'abonnement à la Lanterne d'Arlequin est de 8 fr. par an.

Une combinaison particulière avec la Direction de cette publication satirique, nous permet de l'offrir à nos abonnés, anciens et nouveaux, moyennant 5 fr. par an.

Pour recevoir cette PRIME, il suffit à tout abonné d'adresser une bande de notre journal à M. le Directeur de la Lanterne d'Arlequin, rue Richelieu, 13, à TOURS.

**MUSIQUE.**

**Vierge de Raphaël!** valse pour piano, par Jules Klein.

Valse contemplative — l'on pourrait dire extatique. D'un caractère profondément rêveur, certaines de ses mélodies touchent l'âme — comme un chant céleste. Ce n'est plus la verve éblouissante de *Fraises au Champagne*; ce n'est plus la pensée d'amour se reflétant dans *Lèvres de Feu*, ou bien encore la chaleureuse inspiration de *Parfums Capiteux*, qui ont dicté ces mélodies. Non; elles sont nées d'un sentiment plus chaste, inspiré, sans doute, d'une œuvre de ce maître presque divin : Raphaël.

Jouées un peu lentement, elles ont un accent virginal d'où se dégage le charme d'une rêverie qui emporte la pensée vers des régions idéales.

C'est pourquoi *Vierge de Raphaël* se trouve en ce moment sur tous les pianos avec les autres œuvres de Jules Klein : *Royal-Caprice*, gavotte Louis XV, *Au Pays Bleu*, M<sup>lle</sup> Printemps, *Cuir de Russie*, *Neige et Volcan*, *Pazza d'Amore*, *Cerises Pompadour*, *Pattes de Velours*, valse; « Coup de Canif », Tête de Linotte, « Cœur d'Artichaud », Truite aux Perles, *Peau de Satin*, polkas, et la piquante mazurka « *Radis Roses*. »

Chaque œuvre franco contre 2 fr. 50 c. en timbres-poste. Paris, COLOMBIER, éditeur, rue Vivienne, 6.

**Le Jeune Age Illustré**, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M<sup>lle</sup> LERIDA-GEOFROY.

Editeur : Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs.

**MAGASIN PITTORESQUE**

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

La Société du Magasin pittoresque vient de réimprimer avec le plus grand soin, sur très-beau papier, le premier volume des **VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES**, ou CHOIX DES RELATIONS DE VOYAGES LES PLUS INTÉRESSANTES ET LES PLUS INSTRUCTIVES, par M. EDOUARD CHARTON.

Ce premier volume a pour titre :

**VOYAGEURS ANCIENS**

Depuis le cinquième siècle avant Jésus-Christ jusqu'à la fin du quatrième siècle de notre ère.

Prix du volume broché, pour Paris. . . 10 francs.  
— pour les départements, franco. . . 11 francs.

**PARVENEZ A LE LIRE !!** la nouvelle romance de AUGUSTA COUPEY, auteur de la jolie mélodie **ENFANT, C'EST TOI!** vient de paraître.

Nous les signalons aux chanteurs et chanteuses qui désirent le succès dans les concerts et les salons.

**CHATINIÈRE**, l'habile dessinateur, a crayonné pour cette romance une adorable tête de femme, dont les yeux mutins, expressifs, laissent lire le secret à deviner. Ces yeux-là, à eux seuls, enrichiraient un album d'artiste.

VASSEUR, éditeur, 18, rue Dauphine, Paris, et chez tous les marchands de musique. — 1 franc l'exemplaire.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

Table with multiple columns for train routes: Ligne d'Orléans (Service d'Hiver), Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882). Includes sub-tables for SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY, SAUMUR - NIORT, NIORT - SAUMUR, MONTREUIL-BELLAY - POITIERS, and POITIERS - MONTREUIL-BELLAY. Columns show departure/arrival times and train types (Omnibus, Mixte, etc.).

Étude de M<sup>e</sup> CHAUMIER, notaire à Chinon.

**A VENDRE LA PROPRIÉTÉ De la Fontaine**

Située communes de Ligné et de Lemeré, près Chinon (Indre-et-Loire), sur la ligne projetée de Chinon à Richelieu.

Cette propriété comprend : maison de maître, vastes servitudes, cours, jardins, eaux vives, terres labourables, prés, vignes et chénevières, le tout en parfait état de culture. Contenance 50 hectares. Détail facile.

S'adresser à M<sup>e</sup> CHAUMIER, notaire à Chinon. (327)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1883.

**MAISON avec JARDIN**

Rue de la Petite-Douée, n<sup>o</sup> 19.

S'adresser à M. NANCEUX, quai de Limoges, 66. (720)

**A VENDRE**

**MAISON et JARDIN**

Rue Juive, commune de Saint-Lambert-des-Levés, près Saumur.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve GIRAULT, 44, rue Nationale. (284)

**CLERC** M<sup>e</sup> CHAUMIER, notaire à Chinon (Indre-et-Loire), demande un second Clerc, capable de faire tous les actes courants.

COMMUNE DE BRAIN-SUR-ALLONNES

**CONSTRUCTION**

**D'une École Communale DE FILLES.**

**ADJUDICATION DE TRAVAUX**

Le Maire de la commune de Brain-sur-Allonnes prévient MM. les Entrepreneurs que le DIMANCHE 3 JUIN 1883, à une heure, dans la salle de la Mairie de ladite commune, il sera procédé à l'adjudication en un seul lot, au rabais et sur soumissions cachetées, de travaux à exécuter pour la construction d'une École de Filles.

Le devis de ces travaux s'élève à..... 16,705 fr. 43, compris une somme de 820 fr. 28, à valoir pour imprévus.

Nul ne sera admis à concourir à l'adjudication s'il n'a les qualités requises pour entreprendre les travaux et en garantir le succès. A cet effet, chaque concurrent devra fournir un certificat de capacité, délivré par un architecte, et ayant moins de trois ans de date au moment de l'adjudication, et présenter un engagement valable de fournir un cautionnement avant le délai de vingt-quatre heures.

Le cautionnement pourra être en argent ou en immeubles; s'il est en argent, il devra être du trentième du montant de l'adjudication, et du vingtième s'il est en immeubles.

L'adjudicataire aura à sa charge tous les frais de l'adjudication : affiches et publications, timbres et enregistrement.

On pourra prendre connaissance des plans et devis, et du cahier des charges, à la Mairie de Brain-sur-Allonnes et dans les bureaux de la Sous-Préfecture, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés.

**A LOUER**

PRÉSENTMENT,

**JOLIE MAISON**

Située rue de Bordeaux, 15,

Comprenant NEUF PIÈCES, Avec Jardin.

S'adresser à M. P. GODET, place du Marché-Noir.

**L'AISANCE**

OBTENUE SANS RISQUES NI SPÉCULATION

IL EST MIS à la disposition du public

**6,000 BONS DE 500 FR. CHAQUE**

Remboursables à TROIS ANS de date.

Chaque BON rapporte CINQUANTE fr. par an payables par trimestre

A chaque BON est attaché, A TITRE DE GARANTIE : Obligations d'égale valeur, soit des grandes Compagnies de Chemins de fer français avant la garantie de l'État, soit du Crédit Foncier de France, au gré de l'acheteur.

Ces titres de garantie sont remis à l'ACHETEUR MEME, qui en touche les coupons d'intérêt.

Donc, le capital engagé est garanti entre les mains même du prêteur par des titres de valeur indiscutable, et, de plus, rapporte DIX POUR CENT PAR AN, ce qui équivaut à dire que l'on a en portefeuille des Obligations de Chemins de fer ou du Crédit foncier de France, qui rapportent DIX POUR CENT, AU LIEU DE TROIS !

Pour premiers renseignements, écrire à M. L. BER, 14, rue Fromentin, PARIS. (310)

M. DUPONT, Grande-Rue, 59, se charge de soigner les chevaux à domicile.

**DAVEAU, DOREUR**

Rue du Puits-Neuf, 44, SAUMUR.

**VENTE AUX PRIX DE FABRIQUE De GLACES nues, encadrées et à vitrage**

POUR DEVANTURES DE MAGASINS.

Gravures Françaises, Anglaises et Aquarelles, aux prix des Éditeurs.

Dorure de Cadres et d'Appartements, tarifées au mètre.

**Demander le Tarif.**

**VIENT DE PARAITRE :**

**ÉTUDE DE LA RELIGION**

PETITS TRAITÉS OFFERTS A SES PAROISSIENS

Par M. l'abbé MÉRIT,

Chanoine honoraire d'Angers, Curé de Saint-Pierre de Saumur.

En vente, à Saumur, chez P. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir, et DEZÉ, libraire, rue Saint-Jean.

**En vente chez tous les libraires :**

**LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'ÉQUITATION CIVILE**

ET

**DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE**

DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

**LES CHRONIQUES SAUMUROISES**

Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

**ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU**

ET LES

**ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR**

Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le